

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .67 / 2023

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-trois, le 14 septembre,

En exercice : 25

De Présents : 19

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etalent présents : M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRÉLIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. ADAM Stéphane donne procuration à M. CAMARA Célestin
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme DUPONT Karine
Mme MARTIN Pascale donne procuration à M. ROSSI Patrick
Mme PRUNET Sophie donne procuration Mme GACNIK Marie-France
Mme SCOTTO Fabienne donne procuration à M. BRUN Fernand
Mme THIERRY Martine donne procuration à Mme BOUCHER Julie

Etaient absents excusés : NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme BOUCHER Julie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aujourd'hui, plusieurs éléments nécessitent une délibération du Conseil Municipal pour prendre mettre à jour le tableau des effectifs permettant de prendre en compte toutes les évolutions, à savoir :

- La mise en place du service des titres sécurisés et la pérennisation de la Maison France Services entraînent le changement de filière de deux agents de la filière technique vers la filière administrative
- La promotion Interne d'un agent de la filière technique entraînant un changement de cadre d'emploi
- Le basculement de filières pour certains agents de la filière administrative vers la filière technique, et de la filière technique vers la filière administrative au sein du service Logistique (personnel des écoles) et du service Accueil.

Il convient ainsi de créer deux postes :

- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour le service technique.
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe temps complet suite au changement de filière d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe (transfert de l'école vers France service).
- Pour le changement de filières, les postes étant existants, une simple vacance de poste sera à réaliser pour :
- Le poste de fonction d'ATSEM, changement de filière pour l'agent en Adjoint administratif temps complet vers un grade de la filière technique : Adjoint technique temps complet.
- -Le poste d'agent d'accueil et polyvalence du secrétariat technique, changement de filière technique pour l'agent au grade d'Adjoint technique vers la filière administrative au grade d'Adjoint administratif.

Il précise enfin que ces changements n'emportent aucune modification ou réorganisation de service.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur :

- la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35 h) pour le service technique.
- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe temps complet suite au changement de filière.
- sur le tableau des effectifs ainsi modifié.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire

Vu Le Code général des collectivités territoriales ;

Vu Le Code de la Commande Publique ;

Vu Le contrat de concession de délégation du service public de l'assainissement

ET APRES avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : D'ADOPTER la proposition du Maire

Article 2 : DE MODIFIER le tableau des effectifs

Article 3 : D'inscrire au budget principal de la commune les crédits correspondants.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus

AU REGISTRE sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

Pour	25
	Unanimité
Contre	0
Abstention	0

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

